

Résolution sur la récente répression des manifestations en Russie

2007/2551(RSP) - 26/04/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution adoptée en Plénière, le Parlement européen a fermement condamné l'utilisation d'effectifs trop importants par la police antiémeute russe au cours des manifestations d'avril 2007 à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Il condamne, en particulier, les mesures de répression prises par les forces de l'ordre contre des journalistes dans l'exercice de leur métier et juge ces attaques tout à fait inacceptables.

Les autorités russes sont appelées à ordonner une enquête sur les violations des droits de l'homme commises lors des manifestations et à poursuivre les responsables.

Le Parlement prie la Commission et le Conseil de faire clairement part de leurs préoccupations dans leurs contacts avec le gouvernement russe. Les dirigeants russes sont, pour leur part, invités à éviter que ce type d'événements ne se reproduise.

Le Parlement réitère l'appel qu'il a lancé en faveur d'une intensification du dialogue entre l'Union et la Russie sur les droits de l'homme et souligne que, si l'on veut obtenir des progrès tangibles en ce qui concerne la démocratie en Russie, la politique commune de l'Union et les relations bilatérales entre les États membres et la Russie doivent s'inspirer de principes et de positions communes reconnus par tous.

Il invite dès lors les autorités russes à respecter pleinement les normes et principes démocratiques établis par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Europe et appelle le Conseil de l'Europe à mener une enquête sur les violations des droits de l'homme commises lors des manifestations de Moscou et de Saint-Pétersbourg.